

# FLAVIGNAC

## *Bulletin municipal*



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14  
Télécopie : 05 55 36 09 05  
mairie-flavignac@wanadoo.fr  
www.flavignac.fr

Juillet  
2018  
N°86

## SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	p 3
CONSEILS MUNICIPAUX	p 4 à 14
BILAN DES RÉGIES	p 15
RÉGLEMENTATION	p 16
TRAVAUX EN RÉGIE	p 16
TRAVAUX DIVERS	p 17 à 18
ÇA S'EST PASSÉ À FLAVIGNAC	p 19
NOUVEAU À FLAVIGNAC	p 20 à 21
INFOS DIVERSES	p 22 à 29
VIE ASSOCIATIVE	p 30 à 33
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	p 34 à 38
AGENDA DES MANIFESTATIONS	p 39
MEMENTO	p 40

BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2018  
PARUTION BI-ANNUELLE (JANVIER ET JUILLET)

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION  
CHRISTIAN DESROCHE

COMITÉ DE LECTURE  
VALERIE BETHOULE, LUCIENNE GAYOT, CORINNE GRAFFOILLERE,  
COLETTE MALAGNAC, CHRISTINE SAZERAT

SAISIE DES TEXTES  
SANDRA LAMARGOT

LE BULLETIN EST DISTRIBUÉ PAR LA POSTE À TOUS LES FOYERS DE LA COMMUNE. AU CAS OÙ CERTAINS SERAIENT OUBLIÉS PAR LES SERVICES POSTAUX, NOUS VOUS REMERCIONS D'EN INFORMER LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE OÙ QUELQUES EXEMPLAIRES SONT DISPONIBLES.

## *Le mot du maire*

Le début d'année est traditionnellement en grande partie consacré au budget. Le résultat de l'année 2017 est bon et la situation financière saine.

Il a été décidé majoritairement au niveau du Conseil d'école, du Conseil municipal, des parents d'élèves et même au niveau des Communes de l'ancien territoire des Monts de Châlus, de passer à la semaine de 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire. Le choix des rythmes scolaires a été laissé à l'appréciation des Collectivités locales sans connaître la pérennité et le maintien des aides.

Nous n'avons pas à rougir des activités proposées qui avaient été mises en place depuis le précédent mandat. Une nouvelle réforme arrivera certainement et c'est bien là l'essentiel : trouver le meilleur rythme pour l'enfant.

La loi LABBE visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires s'applique aux collectivités, ce qui veut dire, entre autres, ne plus utiliser de désherbant. Avec le printemps que nous connaissons chaud et humide, favorisant la pousse de l'herbe, les employés ne peuvent pas être partout à la fois. Nous demandons alors que chacun fasse un petit effort pour nettoyer de temps en temps devant chez lui.

Les routes communales ont souffert, comme toutes les autres, de l'hiver très pluvieux générant de nombreux trous. Une campagne de point à temps plus importante que les années passées sera réalisée.

Les travaux de la nouvelle station d'épuration débuteront en septembre. L'appel d'offres a été lancé et l'entreprise retenue sera connue courant juillet.

Vous avez été consultés sur les magasins de proximité. 490 foyers de la Commune ont reçu un questionnaire avec 42 % de retour. L'analyse est en train d'être faite et les conclusions seront connues fin juin. Bien sûr, nous y reviendrons dans le prochain bulletin mais pour ceux qui peuvent se connecter une présentation du résultat de l'étude sera en ligne sur le site de la Commune.

Le numérique arrive. En effet, l'ancienne Communauté de Communes des Monts de Châlus avait décidé le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné, en langage numérique (FTTH), plutôt qu'une montée en débit. Le coût est réparti entre l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de Communes. Le montant avait été prévu au budget. Nous avons eu le plaisir d'apprendre que la première plaque concerne les Communes de Flavignac, Les Cars et Lavignac. Le début des études de réalisation se fera à partir du deuxième semestre 2018, suivi des travaux de pose de réseaux en 2019 avec une fin prévue en novembre 2019.

Nous allons célébrer, le 11 novembre prochain, le centième anniversaire de l'armistice de la guerre 1914-1918. Nous souhaitons que la population participe à la cérémonie au monument aux morts, plus nombreuse qu'à l'accoutumée, en mémoire de beaucoup de nos aïeux qui ont disparu.

Bonne lecture à tous.

Christian DESROCHE, Maire

# Conseils Municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2017 :

**Présents** : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Alain Passerieux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps (secrétaire de séance), René Paraud, Claudine Pradier, Jean Christophe Tournois

**Absents avec pouvoir** : Agnès Lafarge, Caroline Dupeyroux, Jim Tran, Karine Bula-Lafont

**Absentes excusées** : Lydie Gros, Sabrina Conjaud

**Absent** : Jean-François Decroisant

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

- **ORDRE DU JOUR** :

### Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – Débat sur les orientations

A l'occasion du débat, plusieurs élus municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du PADD et notamment sur les points suivants :

- *Axe 1 - la promotion d'un développement économique local, II – des pôles d'activités à encourager : gagner en lisibilité* : les professionnels de santé n'apparaissent pas, il est important de les garder sur notre territoire.
- *Axe 3 - actions en faveur d'un développement urbain équilibré et maîtrisé*  
*I - définir, maîtriser et organiser « l'enveloppe » urbaine destinée à l'accueil de nouveaux logements pour accueillir et renouveler les populations pour les 10 prochaines années*  
*Paragraphe 1 – Permettre l'accueil de nouvelles populations et maintenir un niveau démographique positif* : aujourd'hui, on veut harmoniser la grandeur des parcelles entre les villes et le monde rural, est-ce que les gens qui viennent s'installer à la campagne recherchent des petites parcelles ?  
 Comment peut-on accueillir des nouvelles familles alors qu'on nous demande de diminuer le nombre de terrains urbanisables ? On se trouve en contradiction avec le PLUi.
- *Axe 3 - actions en faveur d'un développement urbain équilibré et maîtrisé*  
*I - définir, maîtriser et organiser « l'enveloppe » urbaine destinée à l'accueil de nouveaux logements pour accueillir et renouveler les populations pour les 10 prochaines années*  
*Paragraphe 2 - Rationaliser l'espace en repensant des formes urbaines plus denses (densification et remplissage des dents creuses) tout en respectant l'identité des bourgs et hameaux* : on peut constater des mesures restrictives à l'urbanisation dans les villages puisqu'aucun terrain ne sera ouvert à l'urbanisation dans l'ensemble des villages.
- Dans la répartition de la surface urbanisable, a-t-il été suffisamment tenu compte au niveau de chaque commune de l'évolution de la démographie sur les 10 dernières années ?  
 La surface urbanisable a-t-elle été répartie de façon proportionnelle à l'évolution démographique de chaque Commune ou de façon linéaire ce qui ne correspondrait pas aux réels besoins pour les années à venir ?

Le Conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par une délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

### **Syndicat des Eaux Vienne-Briance-Gorre – Demande d’adhésion de 2 Communes**

Les Communes de Ladignac-le-Long et de Séreilhac, qui sont actuellement en régie, demandent à intégrer le Syndicat des Eaux Vienne-Briance-Gorre.

Un vote étant demandé à chaque Commune membre, le Conseil municipal accepte ces 2 adhésions.

### **Demande d’aide financière**

Une demande d'aide financière a été faite par le Collège de Châlus qui organise un séjour découverte aux Deux Alpes du 25 au 31 mars 2018.

9 élèves de la Commune sont concernés. Le coût total du séjour s’élève à 320 € par enfant. Des actions visant à réduire cette somme seront menées au cours de l’année scolaire.

Le Conseil municipal décide de verser une aide représentant 30 % du montant restant à charge de chaque famille, ce qui représentera une somme maximum de 96 € par élève. L’aide sera directement versée aux familles.

### **Indemnité du Receveur municipal**

Le Conseil municipal demande le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d’assistance en matières budgétaire, économique, financière et comptable définie à l’article 1 de l’arrêté du 16 décembre 1983.

Celui-ci décide d’accorder l’indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l’article 4 de l’arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée pour l’année 2018 à Madame Isabelle Alloncle, Receveur municipal.

L’indemnité de confection des documents budgétaires lui est également accordée.

### **Prêt de salle – Union Cycliste de Condat**

L’Union Cycliste de Condat a demandé la mise à disposition gratuite d’une salle pour la remise des récompenses du cyclo-cross à l’Américaine du 30 décembre 2017.

### **Vente de terrains**

La Commune dispose d’un terrain situé rue Michelet (parcelle ZO 250). Il est envisagé de proposer une partie de ce terrain à la vente sous la forme de deux parcelles d’environ 2 000 m<sup>2</sup> qui seront constructibles.

Le prix est fixé à 15 000 € par parcelle.

### **Redevance d’Occupation du Domaine Public - Orange**

Orange a rectifié l’inventaire des réseaux suite à divers travaux (enfouissement de lignes, enlèvement de cabines téléphoniques).

La Redevance d’Occupation du Domaine Public versée par Orange pour 2016 sera portée à 2 127,07 €.

### **Mise en place du service commun d’instruction des autorisations du droit des sols**

Suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes a dépassé le seuil de 10 000 habitants. Ainsi, les Communes membres de l’EPCI ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition des services de l’Etat (DDT) pour instruire ces autorisations.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes s'est proposée de mettre en place un service commun d'instruction au bénéfice des Communes membres de l'EPCI. Une personne a été recrutée pour assurer ce service et sera en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Communauté de Communes reprend le fonctionnement existant préalablement avec les services de l'Etat.

Les autorisations d'urbanisme dont l'instruction sera prise en charge par la Communauté de Communes sont les certificats d'urbanisme opérationnels (CUB), les déclarations préalables « complexes » (principalement pour une division de parcelle et dans le périmètre d'un monument historique), les permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir.

La convention établit la répartition des tâches entre Commune et service instructeur aux différentes phases d'un dossier d'urbanisme. Aucune participation financière n'est demandée aux communes.

#### **CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2018 :**

**Présents :** Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge, Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jean-Christophe Tournois, Karine Bula-Lafont.

**Absents avec pouvoir :** Jim Tran, Sabrina Conjaud

**Absents :** Lydie Gros, Jean-François Decroisant

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

- **ORDRE DU JOUR :**

#### **Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018**

Une réunion PEDT (Projet Educatif Territorial), à l'initiative du Président de la Communauté de Communes, a eu lieu le 6 février, avec les directrices des écoles de la Communauté de Communes ex-Monts de Châlus signataires du PEDT et les maires ou leurs représentants. Cette réunion a permis de faire le point sur les volontés de chacun.

Un retour à la semaine de 4 jours était majoritaire. De plus, s'il n'y avait pas de possibilité d'accord unanime sur la semaine à 4 jours, le CIAS n'interviendrait plus dans les activités périscolaires des écoles fonctionnant à 4,5 jours.

Pour Flavignac, le sondage distribué aux parents a montré que la majorité d'entre eux souhaitait le retour à la semaine de 4 jours, il en est de même pour les enseignants.

Le Conseil municipal propose donc le retour à la semaine de 4 jours d'école.

Vote : 11 pour, 1 contre, 1 abstention

#### **Subventions aux associations**

##### Association à vocation agricole

GVA de Châlus 60 €

##### Association d'anciens combattants

ACPG-CATM Gerbe + vin d'honneur de la cérémonie du 8 mai

FNACA 60 €

ANACR 60 €

##### Association à vocation sportive

ACCA 100 € + 300 € pour la destruction des nuisibles

Amicale Sportive	750 € + mise à disposition des installations sportives
Road Intruders	350 €
Union Cycliste	350 €
Gymnastique Volontaire	100 € + mise à disposition d'une salle d'entraînement
Gym Forme pour Tous	mise à disposition d'une salle d'entraînement

#### Association à vocation culturelle

JMF délégation de Châlus	100 €
Amicale Laïque	300 €
Cadanses Folk	150 € + mise à disposition de 2 salles d'entraînement
Comité de Jumelage	300 €

#### Association diverses

FNATH	20 €
Flavignac Loisirs	mise à disposition d'une salle
Prévention Routière	20 €
Comité de parents	250 €
Les Copains d'Eynanças	50 €
Comité des Fêtes	300 €
Compagnie Ap'Nez	250 € + 150 € de subvention exceptionnelle pour les 10 ans de l'association
Flavignac Création	100 € + mise à disposition d'une salle + cuisines

#### Cotisations diverses

Communes jumelées	97,03 € (montant provisoire)
AFCCRE	188 €
SPA	634,80 € (montant provisoire)
Espaces naturels du Limousin	120 €
Conciliateurs de justice et médiateurs	50 €
Mission locale rurale	1 063 €
Ciné Plus	822,18 € (montant provisoire)
Fondation du patrimoine	120 €
Association des Maires	254,63 € (montant provisoire) + 15 € d'adhésions
ADIL	140,82 € (montant provisoire)
ATEC	1 523,28 € (montant provisoire)
PNR Périgord-Limousin	1 109,85 € (montant provisoire)
AMRF	233,70 € + 180 € pour le site internet

Vote : 10 pour, 3 personnes ne prennent pas part au vote (présidents et trésorier d'association)

### **Prêt de salle – Compagnie AP'NEZ**

La Compagnie Ap'Nez souhaite organiser une soirée, le 30 mars, pour récolter des fonds. Elle demande un geste de la municipalité.

Le Conseil municipal propose que la location de la salle des fêtes soit payante pour cette manifestation. Une subvention exceptionnelle sera accordée pour l'anniversaire des 10 ans de leur association.

### **Règlement du camping**

Il est proposé de modifier le règlement du camping en y introduisant une information sur la redevance incitative et la restriction de la consommation d'eau.

De plus, les tarifs des emplacements sont modifiés comme suit :

- Tente : 7 €
- Véhicule simple essieu : 10 €
- Véhicule double essieu : 15 €

### **Travaux assainissement**

En vue des futurs travaux de la station d'épuration et de passage de canalisation en domaine privé, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention de passage avec les différents propriétaires.

### **Contrats Départementaux de Développement Intercommunal**

Mis en place à partir de 2011, le dispositif des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (CDDI) a permis de développer un partenariat pluriannuel direct avec les Communautés de Communes, acteurs majeurs en matière d'aménagement de l'espace et de réalisation d'équipements publics structurants.

Le 3<sup>ème</sup> volet regroupe les opérations portant sur l'aménagement des centres bourgs réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale. C'est dans ce programme que nous proposons d'inscrire les travaux de la place du Général de Gaulle dans le prochain contrat 2018-2021 pour pouvoir bénéficier d'une aide du département.

### **Résiliation du bail du logement de La Poste**

Suite à un courrier du locataire du logement au-dessus le bureau de Poste nous informant de son départ, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à résilier le bail.

### **Contrat d'entretien des cloches**

Le contrat d'entretien des cloches par l'entreprise Brouillet est renouvelé. Celui-ci se fera maintenant par année civile.

Pour l'année 2018, le coût du contrat est de 149 € HT.

### **Subvention alarme de l'église**

Une installation électronique de détection contre le vol des objets du trésor est installée à l'église depuis plusieurs années.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Nouvelle Aquitaine participe financièrement à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement hors taxes de cette installation soit 670,71 €.

En effet, le montant des frais de fonctionnement hors taxes s'élève à 1 341,41 € (frais d'entretien : 520,68 €, de télésurveillance : 356,76 € et de téléphone : 463,97 €).

### **Bilan des consommations d'énergie**

Suite à la présentation du bilan des consommations énergétiques des bâtiments communaux, il est constaté que la consommation est en hausse pour la salle des fêtes et en baisse pour le groupe scolaire et le camping. Malgré une augmentation du tarif du gaz, le bilan financier est moins élevé que l'an dernier.

### **Mutuelle AXA**

La société AXA propose de conventionner avec la Commune pour que les habitants puissent bénéficier d'un contrat groupé pour une mutuelle.

L'idée paraît intéressante mais si la Commune voulait partir sur une proposition de mutuelle groupée, il aurait été souhaitable de faire une consultation entre plusieurs offres mutualistes. Le Conseil municipal ne donnera pas suite à cette proposition.

### Commerces de proximité

La Châtaigneraie Limousine a lancé une consultation dans le cadre d'un micro-diagnostic pour une activité commerce sur la Commune.

#### CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2018 :

**Présents :** Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran, Jean-Christophe Tournois.

**Absente avec pouvoir :** Karine Bula-Lafont

**Absents :** Lydie Gros, Sabrina Conjaud, Jean-François Decroisant

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

#### • ORDRE DU JOUR :

Le Conseil municipal s'est déroulé en présence d'Isabelle Alloncle, trésorière des finances publiques, pour la partie budget.

### Compte de gestion et compte administratif 2017 Assainissement

Section d'investissement	Section de fonctionnement
Report excédentaire N-1 : 20 804,40 €	Report excédentaire N-1 : 27 605,28 €
Dépenses : 157 466,92 €	Dépenses : 28 581,04 €
Recettes : 310 183,31 €	Recettes : 46 976,77 €
Résultat de l'exercice : + 152 716,39 €	Résultat de l'exercice : + 18 395,73 €
<b>Résultat cumulé : + 173 520,79 €</b>	<b>Résultat cumulé : + 46 001,01 €</b>
Reste à réaliser Dépenses : 20 000,00 €	
Reste à réaliser Recettes : 529 832,00 €	

**Principales dépenses de fonctionnement :** eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, frais d'emprunt, amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

**Principales recettes de fonctionnement :** redevance assainissement, taxes de raccordement, PFAC (Participations au Financement de l'Assainissement Collectif), amortissements et contribution versée par le budget de la Commune.

**Principales dépenses d'investissement :** fin du paiement des travaux de la station d'épuration du village de La Terrade, déplacement des réseaux rue Jean Rateau, remboursement d'emprunt et amortissements.

**Principales recettes d'investissement :** subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil départemental pour les travaux de La Terrade, subvention du Conseil départemental pour les travaux de la rue Jean Rateau, emprunt et amortissements.

**Reste à réaliser en dépenses :** travaux assainissement de la station du bourg.

**Reste à réaliser en recettes :** subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux de la station d'épuration du bourg.

## Compte de gestion et compte administratif 2017 Commune

Section d'investissement	Section de fonctionnement
Report déficitaire N-1 : 149 788,34 €	Report excédentaire N-1 : 158 504,98 €
Dépenses : 253 930,10 €	Dépenses : 780 225,41 €
Recettes : 298 257,77 €	Recettes : 985 919,33 €
Résultat de l'exercice : + 44 327,67 €	Résultat de l'exercice : + 205 693,92 €
<b>Résultat cumulé à reporter : - 105 460,67 €</b>	<b>Résultat cumulé : + 364 198,90 €</b>
Reste à réaliser Dépenses : 59 796 €	<b>Affectation à l'investissement : 141 695,67 €</b>
Reste à réaliser Recettes : 23 561 €	
<b>Besoin de financement : 141 695,67 €</b>	<b>Montant à reporter N+1 : 222 503,23 €</b>

L'excédent de fonctionnement nous permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

**En section de fonctionnement** : les recettes sont bien supérieures aux dépenses ce qui permet de dégager un solde positif sur l'exercice de 205 693 €, nous permettant à la fois de faire un versement de 141 695 € à la section d'investissement et un report de l'année N+1 à + 222 503 €.

**Principales dépenses d'investissement** : travaux voirie, acquisition de matériel (panneaux, désherbeur thermique, remplacement d'un ordinateur), travaux de sécurité aux abords de l'école, changement d'une partie des huisseries de l'école avec divers travaux, travaux de conservation des objets du trésor de l'église, enfouissement des réseaux électriques de la rue Jean Rateau, travaux d'éclairage public dans le village de La Terrade, mise aux normes électriques du bâtiment loué par Grock Café, travaux en régie, remboursement des emprunts et amortissements.

**Principales recettes d'investissement** : subventions Etat, subventions Conseil départemental, FCTVA, virement de la section de fonctionnement et amortissements.

**Reste à réaliser en dépenses** : matériel divers (achat de panneaux), travaux divers (changement de la chaudière du logement de la cantine), travaux à l'école, agrandissement des ateliers municipaux et travaux à Grock Café.

**Reste à réaliser en recettes** : subventions du Conseil départemental pour les travaux de l'école, la numérotation des villages et la rénovation de l'éclairage public, subventions de l'Etat pour les travaux de l'école et l'agrandissement des ateliers municipaux.

Pour information, le montant de la dette au 31 décembre 2017 était de 536 266 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **73 772 €**.

## Budget annexe 2018 Assainissement

**Principales dépenses de fonctionnement** : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, frais d'emprunt, amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

**Principales recettes de fonctionnement** : redevance assainissement, taxes de raccordement, PFAC et amortissements.

La section d'investissement s'équilibre à **952 916 €**.

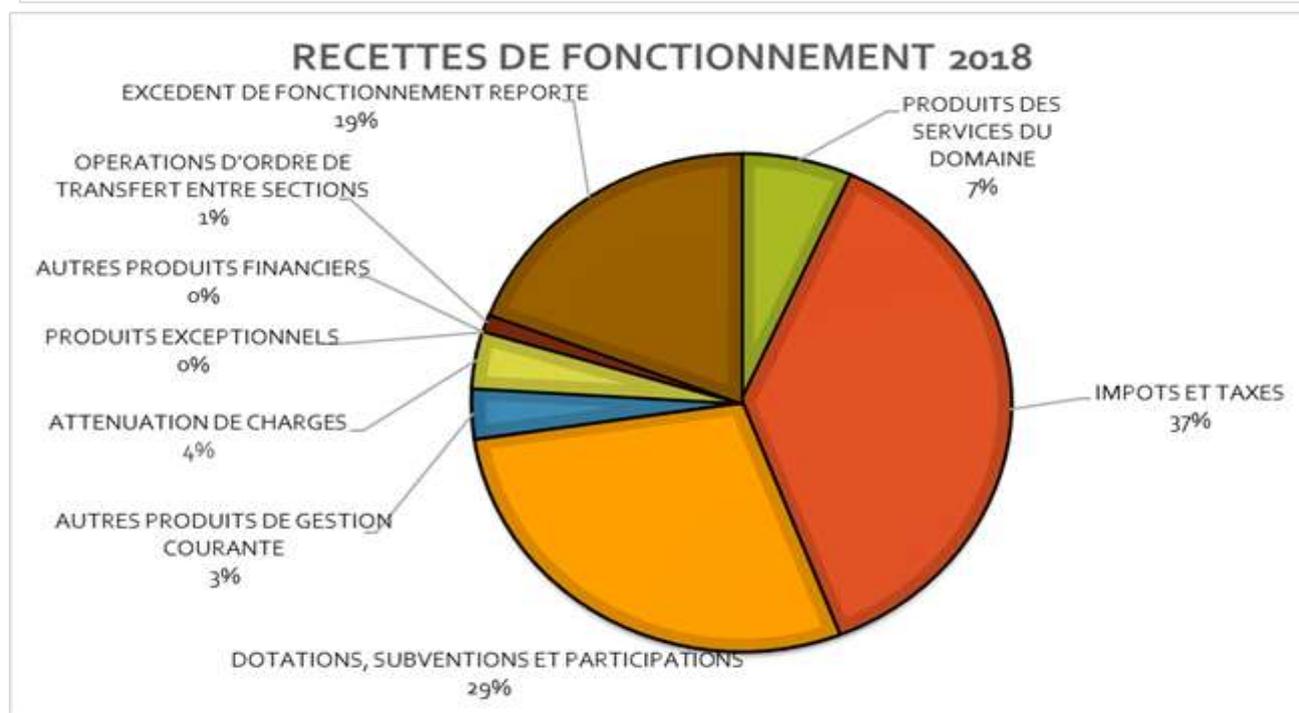
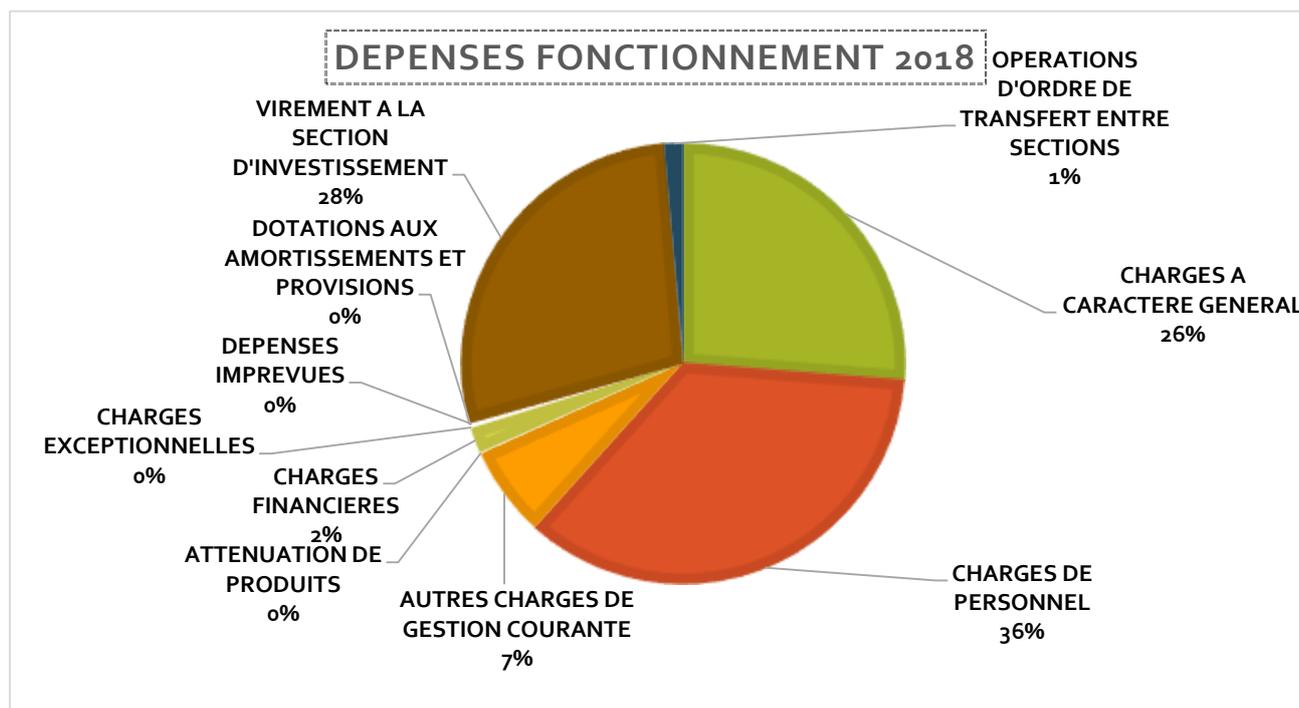
**Principales dépenses d'investissement prévues** : travaux de la station du Bourg, amortissements et remboursement du capital des emprunts.

**Principales recettes d'investissement prévues :** subventions Agence de l'Eau, Conseil départemental, FCTVA, excédent de la section d'investissement, virement de la section de fonctionnement et emprunt.

### Budget général 2018 Commune

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes à **1 157 362 €**.

Répartition de la section de fonctionnement de la façon suivante :



**Impôts locaux :** face à la diminution de la dotation globale de fonctionnement (dotation de base) versée par l'Etat et à l'effort fiscal que nous demande l'Etat, le Conseil municipal propose d'augmenter les taux d'imposition sur les taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Le tableau ci-dessous montre les moyennes départementales des communes de même strate.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2016	24,60	19,69	72,95
Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2017	25,10	20,49	73,32
Flavignac : taux votés en 2017	13,34	16,02	64,70
Flavignac : taux votés en 2018	13,47	16,18	65,34

**Vote des taxes locales :** le Conseil vote une augmentation de 1 % pour les 3 taxes concernées : habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

En section d'investissement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes à **764 642 €**.

#### **Répartition de l'investissement, dépenses prévues en 2018 :**

- GRVC - Travaux voirie : 76 200 € avec subvention du Conseil départemental (40 % du montant HT).
- Matériel divers : 73 310 €, remplacement matériel des agents d'entretien ainsi qu'à la salle des fêtes et la garderie. Reste à percevoir une subvention du Conseil départemental pour la numérotation des rues.
- Travaux sur divers bâtiments : 21 360 €, changement de la chaudière du logement de la cantine, réfection du toit terrasse de la salle des fêtes.
- Acquisition terrains : 30 000 €.
- Mairie : 5 925 € (reliquat de travaux).
- Prévision réserve immobilière : 165 000 € (emprunt si achat).
- Travaux de conservation objets du trésor : travaux terminés. Reste à percevoir une recette de 840 € du Conseil départemental.
- Enfouissement de la ligne électrique du lotissement : travaux terminés. Reste à percevoir une participation de l'ODHAC de 3 554 €.
- Travaux école : reliquat de 2 009 € pour des travaux d'électricité. Reste à percevoir le solde de la subvention de l'Etat (5 215 €) et du Conseil départemental (2 435 €).
- Rénovation éclairage public : 37 332 € avec participation du SEHV (18 666 €) et subvention du Conseil départemental (4 976 €).
- Ateliers municipaux : 51 043 € avec subvention de l'Etat (10 395 €) et subvention du Conseil départemental (8 320 €).
- Grock Café : 4 905 € pour la construction d'un auvent sur le quai de déchargement.
- Aménagement place du Général de Gaulle : 21 600 € pour les études préalables à la réalisation des travaux.

- Toiture garderie : 45 166 € avec subvention de l'Etat (9 409 €) et subvention du Conseil départemental (5 645 €).
- Trottoirs rue Jean Rateau : 12 840 € pour la réalisation de trottoirs devant les maisons ODHAC.
- Sécurisation école : 9 000 €.

Les principales autres dépenses sont constituées du remboursement du capital des emprunts, des amortissements, des travaux en régie, d'une subvention qui doit être versée à l'ODHAC suite à la construction de logements et du déficit de la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre en recettes essentiellement grâce à des subventions du Conseil départemental, de l'Etat (DRAC), du FCTVA, à un virement de la section de fonctionnement, à l'excédent de la section de fonctionnement capitalisé et des amortissements.

### **Travaux d'aménagement de sécurité aux abords de l'école – Demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil départemental**

Dans le cadre du Plan Vigipirate, l'école et la garderie vont faire l'objet d'aménagements : automatisation avec interphone du portail d'entrée de l'école et pose d'une clôture avec portail et interphone côté garderie et cantine.

Le coût des travaux est de 7 348,47 € HT.

### **Réalisation de trottoirs rue Jean Rateau – Demande de subvention auprès de Conseil départemental**

Des trottoirs vont être réalisés rue Jean Rateau devant les maisons ODHAC.

Le coût des travaux est de 13 700 € HT.

### **Requalification de la place du Général de Gaulle – ATEC 87 – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

La Commune a demandé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'ATEC 87. Elle est établie sur la base d'un coût journalier. Une proposition a été faite pour les travaux de requalification de la place du Général de Gaulle (aide à la consultation des entreprises ainsi que la conduite, le suivi et la réception des travaux).

Le montant proposé est de 5 600 € HT.

### **Logements pour personnes âgées et/ou handicapées – Vente de terrain**

Vu l'avis des Domaines sur la valeur vénale du terrain rue Jean Rateau en date du 19 mars 2018, le prix sera de 13 € le m<sup>2</sup>, soit 4 212 € pour 324 m<sup>2</sup>. Les frais de mutation (bornage...) seront à la charge de l'acquéreur. Cette délibération annule et remplace la délibération du 17 juin 2016.

Rappel : l'ODHAC participe sur l'effacement du réseau électrique qui a été réalisé à hauteur de 20 % du montant restant à charge de la Commune, soit un montant de 3 554 €.

### **Remboursement assurance**

Un carreau a été cassé à la garderie. L'assurance nous rembourse 298,85 € pour son remplacement.

## Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques – Participation séjours vacances enfants

La Ligue de l'enseignement associée à la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne organise des séjours dans des centres de vacances à destination des enfants et adolescents du Département.

De nombreux enfants ne peuvent pas en bénéficier compte tenu du prix des séjours. Il existe des bourses qui sont accordées par le Conseil départemental concernant les séjours se déroulant au centre de Meschers. Ces bourses ne sont octroyées que si la Commune de résidence accorde elle-même une aide.

Le Conseil municipal décide de verser une aide, de façon nominative aux familles ayant des difficultés financières, d'un montant de 1 € par jour et par enfant pour tous les séjours.

## Demande d'acquisition de terrain – Les Chevailles et Eyveaux

Un riverain souhaite acquérir un bout de chemin aux Chevailles cadastré YK n°16 de 140 m<sup>2</sup> qui fait partie du domaine privé de la Commune et qui dessert uniquement la parcelle YK n°15 qui lui appartient.

Il en est de même pour la parcelle ZH n°22 de 250 m<sup>2</sup> à Eyveaux.

Le Conseil municipal décide qu'il y a lieu d'envisager l'aliénation de ces chemins et indique que les frais de mutation (géomètre, notaire...) seront à la charge des acquéreurs.

## Eclairage public

Pour information, dans le cadre du Programme Eclairage Public Spécifique 2, le Syndicat Energies Haute-Vienne nous demande de faire un choix d'appareils équipés de lampe Led pour remplacer les appareils de type boule.

2 types d'appareils étaient au choix. Le choix du Conseil municipal s'est porté sur les appareils de type KAZU équipés de lampe de 30 watts.

## Emploi non titulaire

Pour information, Pôle Emploi nous a informés que l'emploi CAE-CUI ne sera pas renouvelé au 17 avril 2018. Le Conseil municipal propose de finir l'année scolaire en faisant signer un contrat CDD à cette personne.

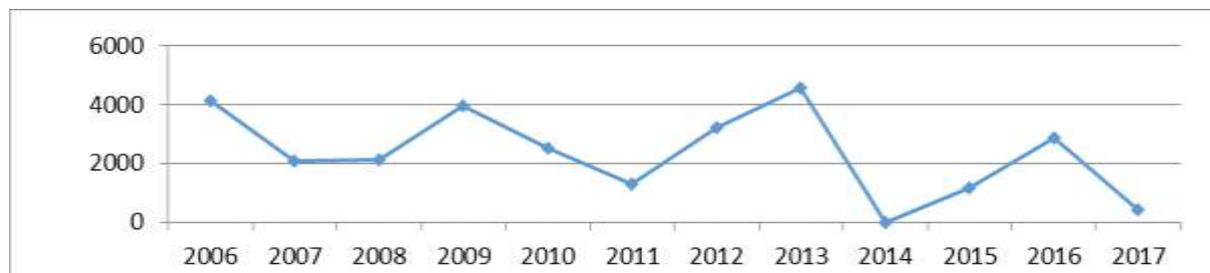
Le Maire va se rapprocher de Pôle Emploi ou de la Mission Locale Rurale pour étudier la possibilité de recrutement de personnes avec les nouveaux contrats PEC (Parcours Emploi Compétence).

## Questions diverses

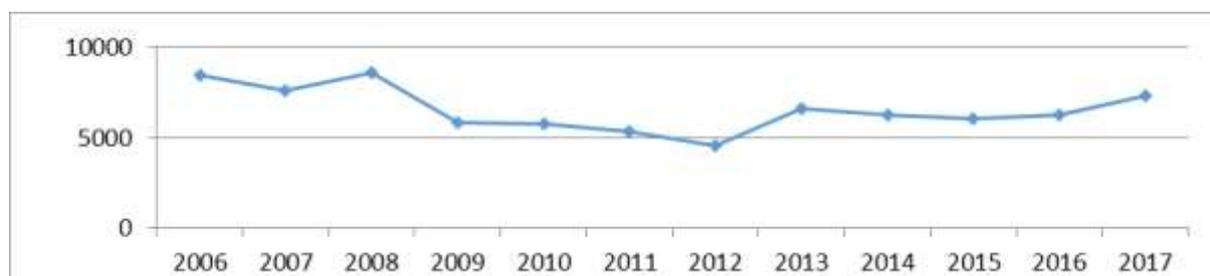
**Eclairage Public** : question sur l'extinction de l'éclairage public dans tout le bourg. Pour le moment, il n'est pas envisagé cette possibilité surtout pour le centre bourg. La solution d'extinction sera étudiée pour les postes qui se trouvent dans les villages.

# Bilan des régies

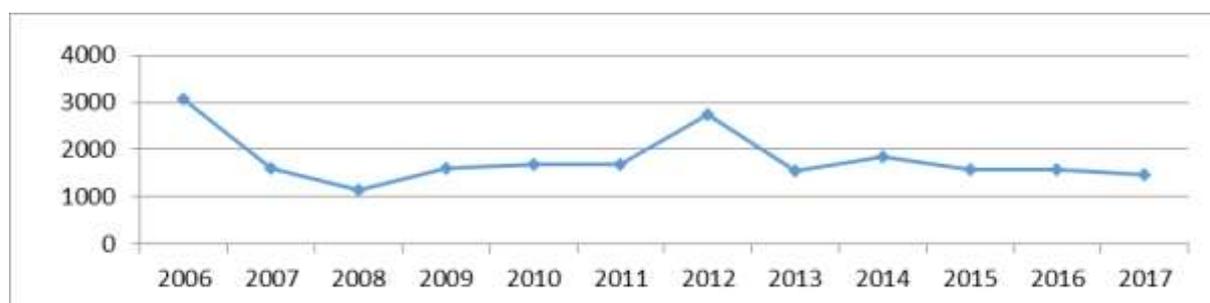
## BUVETTE



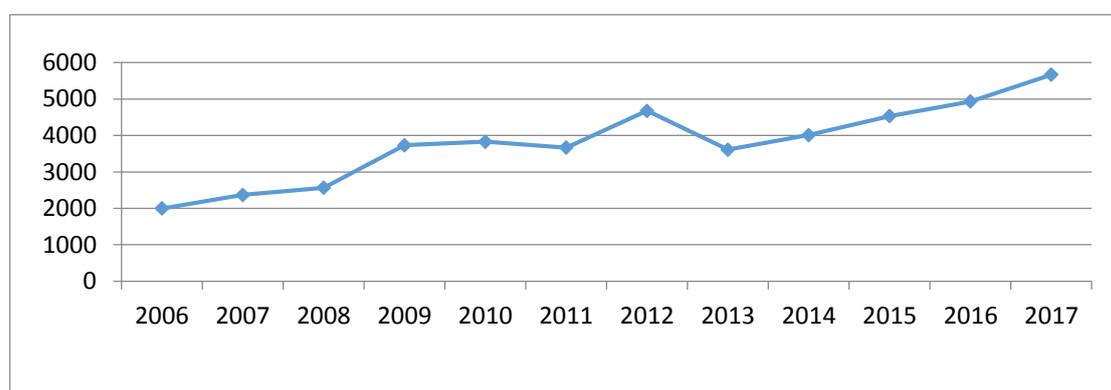
## CAMPING



## PÊCHE



## LOCAL PÈLERINS



# Réglementation

## CITOYENNETÉ ET RESPECT DU VOISINAGE

L'été est arrivé, nous avons ressorti les tondeuses du garage mais sachons qu'il existe des règles par rapport aux activités bruyantes vis-à-vis de nos voisins.

Une réglementation nationale concernant les heures où peuvent être effectués ces travaux existe pour les endroits à forte densité construite ou dans les lotissements, alors essayons de faire en sorte de la respecter au mieux, surtout pendant les heures méridiennes et les dimanches et jours fériés.



Jours ouvrables : 8h30-12h et 15h-19h  
 Samedis : 9h-12h et 15h-19h  
 Dimanches et jours fériés : 10h-12h

# Travaux en régie



Panneau d'affichage avenue Jean Jaurès



Plantations diverses

Un panneau d'affichage vient d'être mis en place au carrefour de l'avenue Jean Jaurès et de la route de Gorre.

Il peut être utilisé par toutes les associations de la Commune pour mettre en avant leurs manifestations.

De nombreux massifs ont été restructurés avec de nouvelles plantations (école, abords du lac).

# Travaux divers

## BROYAGE

L'élitage fait par les employés municipaux tout au long de l'hiver est stocké au lieu-dit Les Palennes.

Il est ensuite broyé sur place par une entreprise équipée d'un gros broyeur de 530 chevaux avec chargement à griffe pouvant accepter des diamètres jusqu'à 80 cm.

C'est l'entreprise Des Racines Aux Branches qui a réalisé ce travail. Le broyat est valorisé de la façon suivante : une partie pour pailler les massifs de la Commune et le reste est amené à la chaufferie du réseau de chaleur, route d'Angoulême à Limoges.



## ÉLAGAGE



Bouleaux aux vestiaires



Chênes au camping

Une campagne d'élitage a été réalisée sur le domaine privé de la Commune : place du 8 mai 1945, parking de la salle des fêtes, camping et stade.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Barget basée au Vigen.

## TOITURE TERRASSE SALLE DES FÊTES



Avant travaux



Après travaux

En début d'année, une fuite est apparue dans la cuisine de la salle des fêtes.  
Après constatation, l'étanchéité du toit terrasse est à refaire.  
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Etanchéité du Limousin basée à Couzeix.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC



Kazu

Le programme spécifique de modernisation du SEHV concerne 52 points lumineux pour des lampadaires (type boule) et des lampes à vapeur de mercure (sur poteau).

Des appareillages équipés de led de type « Kazu » et de type « Isaro Pro » remplaceront respectivement les appareils existants.



Isaro Pro

L'économie de consommation électrique devrait être de 80 % sur les 52 points lumineux.

Pour information, le coût annuel des factures d'éclairage public est de 9 530 € TTC.

## CONSTRUCTION PAVILLONS ODHAC RUE JEAN RATEAU



Les 4 pavillons ODHAC sont en cours de construction. La livraison de ceux-ci est prévue en octobre 2018.

# *Ça s'est passé à Flavignac*

## RÉTROSPECTIVE MANIFESTATIONS



Spectacle de Noël pour les enfants du RPI  
21 décembre 2017



Repas de Noël pour les enfants de l'école  
22 décembre 2017



Vœux du Maire  
14 janvier 2018



Cérémonie du 19 mars



Cérémonie du 8 mai



Remise des récompenses  
concours maisons fleuries  
26 mai 2018

# Nouveau à Flavignac

## PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, Elizabeth ORTEGA, psychologue clinicienne vient augmenter l'offre de soins du Cabinet Médical de Flavignac. Elle vous propose des consultations psychologiques individuelles pour enfants, adolescents et adultes dans le but de :

- avancer dans la compréhension de soi-même et des relations parfois complexes qu'on tisse avec son entourage ;
- débloquer des situations qui nous empêchent d'avancer dans la recherche de l'épanouissement personnel : dépendances, sentiment de solitude, d'abandon, peurs, angoisses, etc... ;
- accompagner la personne dans les situations de la vie qui mettent à l'épreuve son intégrité personnelle et psychique : situation de deuil, d'agression, divorce ou rupture, perte d'emploi, période de fin de vie, entre autres ...

Accueil sur rendez-vous les mercredi, vendredi et samedi.

Elizabeth ORTEGA

06.95.80.91.14

Cabinet Médical et Paramédical Ambroise Paré

7 place du 8 mai 1945 à Flavignac.

## BOULANGERIE LE FOURNIL DE FLAVIGNAC



L'heure de la retraite a sonné pour Jacqueline Desbordes. Son fils Fabrice, accompagné de Fabienne lui succède depuis le début de l'année.

A côté des pains habituels sont apparus des petits nouveaux : celui aux céréales, le « multigraines » et le Périgourdin qui est un pain au levain liquide.

La viennoiserie traditionnelle est toujours là ainsi que la pâtisserie. Les tartes s'habillent selon les saisons. Il ne faut pas hésiter à commander un gâteau spécial personnalisé, pour un anniversaire par exemple.

Un rayon traiteur présente tous les jours de la pizza, le jeudi le pâté de pommes de terre et le vendredi la quiche lorraine et la quiche au thon. Pour compléter le repas, on pourra trouver des yaourts et fromages frais bio de Flavignac.

Dans la boutique, un secteur épicerie de dépannage s'étale ainsi que de la boisson fraîche.

Le magasin et son accessibilité vont être rénovés.

Une cliente nous dit le plaisir de voir que la boulangerie soit reprise par des jeunes. L'accueil affiche le sourire.

Retrouvez les sur leur site Facebook : **Le Fournil de Flavignac**

Tel : 09.83.65.40.62 ou 06.46.11.06.92



## LES Z'ATELIERS

Depuis juillet dernier, Isabelle et Maud ont ouvert leur atelier et boutique au 69 place du Général de Gaulle. Elles proposent des bijoux et des objets de décoration.

Isabelle, dans son atelier « Créadisa », confectionne des bijoux principalement en fil d'aluminium, mais aussi avec du simili cuir et tout autre matériel ou matériau qui lui inspire une création. Elle excelle en origami dans l'art du bouquet par exemple (à commander pour un mariage).

L'atelier « Io Bulli » est tenu par Maud qui déborde d'imagination pour sa création de bijoux et objets de décoration : « pourvu que ce soit original, drôle et coloré » dit-elle.



Maud et Isabelle



Boucle d'oreille

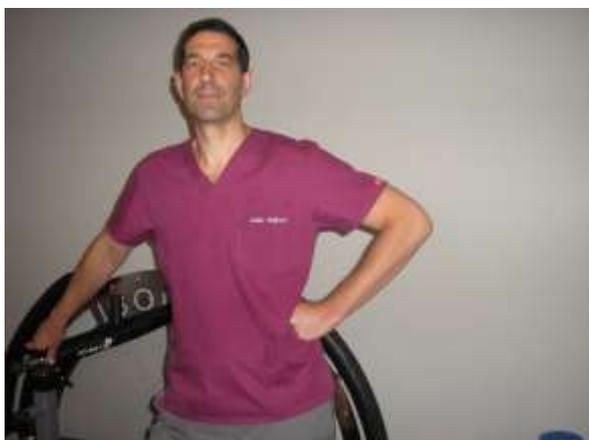


Bouquet de mariage en origami

Les bijoutières font également des réparations et nettoyage de bijoux fantaisie. Toutes les bourses peuvent s'ouvrir dans leur boutique du mardi au samedi.

Retrouvez Isabelle et Maud sur Facebook : **Les Z'ateliers**.

## KINÉSITHÉRAPEUTE



Pierre MATJEVIC est installé au cabinet médical depuis le 1<sup>er</sup> octobre comme kinésithérapeute à la place de Rémy SALDARKHAN.

Pierre MATJEVIC reçoit au cabinet et se déplace à domicile :

- du lundi au vendredi de 7h30 à 21h
- le samedi de 8h00 à 12h00.

Tél : 05.55.36.47.42 ou 06.13.60.55.79

# Infos diverses

## AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Depuis plusieurs années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

## APPEL A CANDIDATURES POUR UN PORTE-DRAPEAU

Plusieurs cérémonies commémoratives ont lieu chaque année : la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale le 11 novembre, de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale le 8 mai et de la guerre d'Algérie le 19 mars.

Lors de ces commémorations, les défilés sont ouverts par des porte-drapeaux.

**Nous recherchons des volontaires. Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de mairie.**



## INCIVILITÉS AUX ECO-POINTS



### RAPPEL

Les éco-points ne sont pas des poubelles où on dépose n'importe quels déchets.

Les containers en place sont faits pour le tri sélectif uniquement.

Le reste est à destination de votre bac à ordures ménagères ou de la déchetterie.

## PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD-LIMOUSIN

### LES CLÉS DU PÉRIGORD-LIMOUSIN

#### Chabatz d'entrer...

Le Périgord-Limousin est labellisé Parc naturel régional depuis 1998. Si ce label donne au territoire la capacité de mieux se développer en veillant à la protection et à la préservation des espaces naturels, il permet aussi au territoire de se positionner pour le développement d'un tourisme plus durable. Mais le tourisme, c'est avant tout un accueil digne de ses visiteurs. Le Parc accompagne le réseau des partenaires touristiques vers une organisation plus structurée et pour cela, a souhaité équiper ces « ambassadeurs » d'éléments d'accueil permettant de revendiquer le label Parc naturel régional.

Le Périgord-Limousin a de nombreuses facettes. Le Parc, fort de ses richesses et de sa (bio)diversité, a souhaité donner des clefs de découverte à ses visiteurs, à travers des espaces dédiés, pensés pour eux.

Ainsi, 11 sites accueillent des bornes numériques qui recensent l'offre touristique majeure du territoire : sites de visites, chemins de randonnée, hébergements marque « Valeur Parc », lieux culturels ... en français et en anglais.

4 d'entre eux abritent aussi des espaces scénographiques thématiques :

- « **Géologie et Paysage** » à l'office de tourisme de Rochechouart,
- « **Châtaigner** » à l'office de tourisme d'Oradour-sur-Vayres,
- « **Terre, Air, Eau** » à l'Espace Hermeline de Bussière-Galant,
- « **Kaolin et Porcelaine** » à la Maison du Patrimoine de Saint-Yrieix



### PÉDALER C'EST BRANCHÉ !

De nombreux déplacements de courte distance se font avec notre voiture individuelle : aller acheter son pain, aller à la mairie, à la poste ... et au travail (1/3 des actifs du territoire travaillent sur leur commune de résidence). Au vu du relief vallonné, la pratique du vélo reste un sport mais avec l'arrivée de l'assistance électrique, il pourrait bien redevenir un moyen de transport !

Encore faut-il être sûr que le vélo électrique vous convienne, le coût d'acquisition d'un vélo électrique adapté au relief local, suffisamment puissant et autonome, est élevé ce qui peut faire hésiter à s'équiper ... il faudrait pouvoir le tester pour se faire un avis !



Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin cherche à trouver des solutions pour permettre à la population de tester ce mode de transport alternatif. C'est pourquoi il souhaite assurer le déploiement de prêt de vélos à assistance électrique sur l'ensemble de son territoire, afin que le plus grand nombre y accède.

Il semble pertinent de déployer le service de prêts au plus près des habitants en mettant à disposition les Vélos à assistance électrique dans les mairies des communes volontaires.

La mise en œuvre de cette ambition nécessite l'intervention de communes qui s'engageront à la prise en charge de vélos à assistance électrique dans le but de proposer des prêts de une à deux semaines à leurs habitants.

Si vous souhaitez que votre Commune participe à l'opération « Pédaler c'est Branché »  
Contact : Emilie RABETEAU – e.rabeteau@pnrpl.com

### LE PARC MIJOTE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin poursuit son engagement pour le développement d'une alimentation de qualité sur le territoire.

A l'automne, deux rencontres ont été organisées pour les cuisiniers de restaurant collectif, sur les communes de Les Cars et de Saint-Mathieu. C'est la suite du programme Cantines Gourmandes.



Lors de ces rencontres, les cuisiniers ont pu échanger entre eux sur leurs pratiques, rencontrer un maraîcher pour discuter saisonnalité et approvisionnement et essayer de nouvelles recettes comme la tatin de radis noir ou des galettes de céréales et légumes d'automne. L'objectif est d'apporter aux cuisiniers des clés pour qu'ils puissent incorporer des produits bio et locaux dans les repas tout en respectant l'équilibre des menus, en diminuant le gaspillage et en respectant les coûts.

Pour que ces actions se poursuivent et s'inscrivent dans un projet plus large autour de l'alimentation, le Parc met en place un Projet Alimentaire Territorial. Derrière ce projet, il y a la volonté d'établir un état des lieux des opportunités et des besoins du territoire, de rassembler les acteurs et faire connaître les initiatives et surtout de définir des actions prioritaires et stratégiques. Le dynamisme et la durabilité d'un territoire se voient aussi dans les assiettes.

Contact : Cécile ROBERT – c.robert@pnrpl.com



## 2018 CÉLÉBRERA LES 20 ANS DU PARC

A cette occasion, le Parc va vous proposer de nombreuses animations tout au long de l'année avec une journée festive et sportive le 23 septembre 2018.

### Dimanche 23 septembre à Bussière-Galant, espace Hermeline : Journée sport et découverte nature

- pour les sportifs : NOUVEAU ! Le TRAIL du PNR Périgord-Limousin  
2 distances 19 et 39 km, en solo ou en relais à 2 ; une randonnée sera également proposée.
- pour les familles, les accompagnateurs : toute la journée, des animations pour petits et grands, chasse au trésor, geocaching, rallye photos, balade avec des ânes, paddle ... et vous pourrez profiter de toutes les installations de l'espace Hermeline : parcours aventure dans les arbres, vélo-rail, tyrolienne ... grâce à un Pass'famille.



Le programme est en cours d'élaboration mais retenez bien la date du **23 septembre 2018 pour fêter les 20 ans du Parc naturel régional Périgord- Limousin !**

Contact : [info@pnrpl.com](mailto:info@pnrpl.com)



## CHIENS GUIDES D'AVEUGLES CENTRE-OUEST



L'association des Chiens Guides d'Aveugles du Centre-Ouest existe depuis 1976. Cette association reconnue d'utilité publique agit dans votre commune en ayant remis un chien guide à une personne déficiente visuelle, ou en bénéficiant de l'aide d'une famille d'accueil qui veille à l'éducation d'un futur chien guide.

Notre entité existe grâce aux dons issus de la générosité du public mais aucunement par démarchage à domicile ou téléphone.

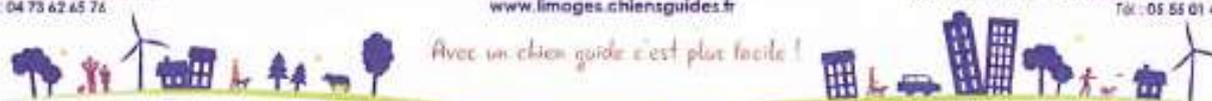
Notre association sollicite le public principalement par courrier ou par son magazine d'information.

Nous ne mandatons aucun démarcheur et nous dénonçons ces activités qui ternissent notre image.

Centre d'éducation - Auvergne  
Montauban - 63 190 Lesouz  
Tél : 04 73 62 45 76

[limoges@chiensguides.fr](mailto:limoges@chiensguides.fr)  
[www.limoges.chiensguides.fr](http://www.limoges.chiensguides.fr)

Centre d'éducation - Grand Limousin  
105 rue du Couvrou - Landouge - 87 100 Limoges  
Tél : 05 55 01 42 38



## FÉDÉRATION DE LA CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE

### La Châtaigneraie Limousine, un territoire de projets

La Fédération de la Châtaigneraie Limousine, association loi 1901, fédère élus et socioprofessionnels (habitants, chefs d'entreprises, membres d'associations, ...) autour d'un territoire et de projets communs. Elle intervient sur le périmètre de 6 Communautés de Communes du sud-ouest de la Haute-Vienne, soit 73 communes (cf. carte ci-dessous). Elle œuvre pour la réussite de projets au service des citoyens dans des domaines aussi divers que la santé, le développement économique ou encore la mobilité.



Ainsi, si vous êtes porteur d'un projet économique ou d'intérêt général, elle peut vous apporter un appui technique pour sa concrétisation (conseil, orientation vers des personnes ressources, recherche de financements, ...).

Si vous avez envie de vous impliquer dans le devenir du territoire de la Châtaigneraie Limousine, vous pouvez rejoindre son Conseil développement. Cette instance citoyenne, composée d'habitants, de chefs d'entreprises, de salariés et de membres d'associations, consacre ses premiers travaux à la mobilité.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la Châtaigneraie Limousine !

**Fédération de la Châtaigneraie Limousine**  
**La Monnerie - 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES**  
**Tél. : 05 55 70 99 40 – Courriel : [contact@chataigneraielimousine.fr](mailto:contact@chataigneraielimousine.fr)**

*L'activité de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin et ses Communautés de Communes adhérentes.*

## LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE HAUTE-VIENNE

Le groupement est l'échelon de commandement de la gendarmerie départementale au niveau du département. Il assure la sécurité de la population sur 193 des 200 communes du département (soit 52 % de la population totale), les communes de Limoges, Couzeix, Le Palais-sur-Vienne, Panazol, Feytiat, Condat et Isle dépendent de la police nationale avec laquelle la coopération est permanente.

Le groupement est subdivisé en 3 compagnies commandées par des officiers supérieurs : Bellac, Limoges et Saint-Junien.

Ces compagnies sont divisées en communautés de brigades (COB) ou brigades territoriales autonomes (BTA) réparties sur le territoire selon une logique de proximité (un ou plusieurs cantons). Ces brigades sont notamment chargées de l'accueil du public et du contact avec la population (y compris dimanches et jours fériés), des interventions suite à des appels d'urgence 17, de patrouilles de prévention-dissuasion et des investigations judiciaires initiales ou locales (par les officiers et agents de police judiciaire ainsi que par les techniciens en identification criminelle de proximité).

Votre COB de Saint-Laurent-sur-Gorre compétente sur les communautés de communes de Ouest Limousin, et partie des Monts de Châlus et de Porte Océane, est commandée par le major **BICHAUD Bruno** et comprend **21** personnels dont **13** officiers de police judiciaire sur trois sites : Saint-Laurent-sur-Gorre, Oradour-sur-Vayres et Châlus. Elle dispose de personnels formés à votre disposition :

- un correspondant territorial de prévention (CTP) en charge des actions de préventions à destination des écoles, des seniors, des professionnels,
- 4 correspondants sûreté qui ont les compétences pour conseiller les professionnels et particuliers sur des mesures à prendre pour diminuer le risque d'atteintes aux biens,
- un correspondant nouvelles technologies, chargé de sensibiliser à la cybercriminalité.

L'action de la COB de Saint-Laurent-sur-Gorre est complétée par celle de diverses unités à vocation particulière :

**Les unités spécialisées de police judiciaire** : la brigade de recherches de Saint-Junien et une brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires de Limoges. Ces unités prennent à leur charge les enquêtes nécessitant une technicité particulière ou une grande disponibilité. Elles disposent de militaires spécialisés dans les actes de police technique et scientifique (techniciens) ou dans les investigations complexes (cybercriminalité, analyse criminelle, portraits-robots ...).

**Le peloton de surveillance et d'intervention de Saint-Junien** : sous les ordres du commandant de compagnie, il a pour mission :

- de renforcer rapidement les brigades appelées sur les lieux d'un crime ou d'un délit, d'un incident ou accident, ou de tout autre événement troublant l'ordre public. Ils sont notamment équipés et entraînés pour effectuer des missions d'interpellations délicates,
- d'assurer, hors le temps de ces interventions, des missions de surveillance, de jour mais plus particulièrement la nuit, en complément des services effectués par les brigades territoriales pour optimiser la couverture territoriale.

**Les unités de sécurité routière** : l'escadron départemental de sécurité routière est composé de deux pelotons motorisés et de deux brigades motorisées dont celle de Rochechouart. En plus d'assurer la sécurité du réseau routier, ces unités luttent contre la délinquance sur les grands axes de communication.

**Le centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie** : chargé de réceptionner les appels 17 et d'engager les unités suite aux sollicitations de la population.

**Le groupe d'intervention cynophile de Limoges** : 7 chiens formés dans la recherche de stupéfiants, de billets de banque, d'armes et de personnes.

**Les détachements de surveillance et d'intervention** : composés de réservistes et de gendarmes mobiles du département, ils complètent l'action de surveillance du territoire et de protection des populations.

Enfin, la gendarmerie étant basée sur les principes de subsidiarité et de complémentarité de ses unités opérationnelles, le groupement de gendarmerie départementale peut faire appel, lorsqu'il est confronté à des situations particulières, à des renforts de niveaux régional et zonal (moyens aériens et nautiques, section de recherches, gendarmerie mobile...) ou national (institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale, centre de planification et de gestion de crise, GIGN, ...).

Pour de plus amples informations sur la gendarmerie et différents conseils préventifs :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/> ;

<https://twitter.com/Gendarmerie> ;

<https://fr-fr.facebook.com/Gendarmerie.de.la.Haute.Vienne/>

Pour localiser la brigade de gendarmerie la plus proche :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/re/Sites/Gendarmerie/Contacts/Trouver-ma-gendarmerie>

Pour effectuer une pré-plainte en ligne (atteinte aux biens avec auteur des faits inconnu) :

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Pour consulter les appels à témoins de la gendarmerie nationale :

<http://judiciaire.gendarmerie.interieur.gouv.fr/judiciaire/> ou twitter gendarmerie

Pour signaler un agissement illicite sur internet :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr> ou <http://www.pointdecontact.net/> ; pour les spams : [signal-spam.fr](http://signal-spam.fr)

### **ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES !**

Après plusieurs cambriolages sur la Commune, nous vous recommandons la plus grande vigilance sur les démarchages physiques ou téléphoniques.

Fermer bien votre habitation lorsque vous vous absentez même si c'est pour un court instant.

Tout fait ou véhicule qui vous paraît suspect peut être signalé à la gendarmerie.

## MISSION LOCALE RURALE DE LA HAUTE-VIENNE



### Jeunes de 16 à 25 ans...

La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute-Vienne sur **4 antennes** (Aixe-sur-Vienne, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche et Bellac) et **14 permanences**.

**Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle...venez nous rencontrer !**

**Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement** des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales.

**Sa forme ?** Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant si besoin, la Garantie Jeune  et une allocation mensuelle.

Un Conseiller Mission Locale sera votre interlocuteur et vous proposera des conseils personnalisés, des **ateliers collectifs**, **l'accès à des formations**, **des rencontres avec des employeurs**, des stages en entreprise et **un appui pour négocier votre futur emploi**.

Vous bénéficierez aussi de son **aide** dans votre recherche de **logement**, votre accès à la **mobilité** (location de scooters et de voiture, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), **l'accès à vos droits dans le domaine de la santé** et à un **réseau pour la vie quotidienne** (sport, loisirs, culture)...



#### Permanence à la Salles des permanences de CHALUS

Place Salvador Allende

2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de 9h à 12h

Pour convenir d'un rendez-vous : contacter la Mission Locale Rurale au ☎ **05.55.70.45.74**

### Jeunes, Entreprises et Collectivités...

#### La Mission Locale Rurale vous accompagne vers l'Emploi ...

##### Une Equipe pour **REPONDRE** au mieux à vos besoins :

- La Mission Locale met à votre service les compétences et l'expérience d'une **équipe pluridisciplinaire**.
- Un Relais Emploi et des conseillers référents seront **vos interlocuteurs privilégiés**.
- Une offre de services **gratuite**.

##### Un **APPUI** au recrutement : Préparation, Mise en œuvre et Accompagnement.

- **Identifier** et analyser des profils de postes.
- **Diffuser votre offre** selon les critères choisis.
- Pré sélectionner des candidatures et/ou **proposer des candidats**.
- **Aider à la décision** du choix du contrat de travail.
- Information et présentation des différentes mesures et contrats existants.
- Organiser une **période de stage** préalablement à l'embauche.
- Rechercher une **formation adaptée** au jeune et à l'entreprise.
- Un **suivi renforcé** pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

##### Favoriser la **RENCONTRE** des Jeunes et des Entreprises :

- **Promouvoir les métiers et secteurs** à travers des visites d'entreprises et des enquêtes métiers.
- Participer à des Simulations d'entretien d'embauche : **Job Dating** Jeunes et entreprises.
- Mettre en place une **immersion en entreprise** afin de découvrir le candidat dans votre environnement de travail...
- **Parrainer un groupe de jeunes ou un jeune** pour épauler leurs démarches, transmettre vos connaissances du monde professionnel et partager votre réseau.

Contacts et Informations au ☎ **05.55.70.45.74**

# Vie associative

## FLAVIGNAC LOISIRS

Le club des anciens a tenu son assemblée générale annuelle le mardi 9 janvier.

Le conseil d'administration a été renouvelé comme suit :

- Présidente : Agnès Lafarge ; Vice-président : Michel Fleurat
- Secrétaire : Thérèse Coussy ; Secrétaire adjoint : Huguette Chevrel
- Trésorière : Marie Pauliat ; Trésorier adjoint : Jean Pierre Voisin
- Membres : Georgette Buisson, Serge Fort et Jean Leblanc.

A l'issue de la réunion, les anciens se sont régalingés en dégustant les **galettes des rois** confectionnées par le boulanger de Flavignac.

Les adhérents se sont retrouvés ensuite pour les **crêpes** le 6 février et autour du **pot au feu** traditionnel du mardi gras la semaine suivante au Saint Fortunat.

La participation aux thés dansants étant en forte diminution et en perte financière importante, il a été décidé, à regret, de les remplacer par un **concours de belote**. Le premier a eu lieu le dimanche 25 mars l'après-midi afin que les personnes âgées puissent y participer. 44 équipes se sont affrontées dans une sympathique ambiance.



*Concours de belote*



*A table pour le jambon braisé*

Samedi 21 avril après-midi, une trentaine de personnes dont 2 familles ont planché sur une **dictée** intergénérationnelle. Cette fois-ci, personne n'a fait 0 faute. Les participants se sont réconfortés avec un goûter servi pendant la correction. Tous ont promis de revenir avec ou sans faute la prochaine fois.

Prévisions pour le 2<sup>ème</sup> semestre :

- Samedi 14 juillet : **repas** de la fête nationale
- Mardi 7 août : **buffet** d'été
- Dimanche 23 septembre après midi : **spectacle folklorique** à la salle des fêtes
- Mardi 2 octobre : **repas bourguignon**
- Samedi 27 octobre : **dictée**
- Dimanche 11 novembre : commémoration du centenaire de l'armistice
- Dimanche 18 novembre : **repas** de fin d'année.

Toute personne qui souhaite rejoindre le club et/ou participer aux activités peut s'adresser à Marie au 05 55 39 10 53.

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La Gymnastique Volontaire de Flavignac a organisé cette année 3 randonnées pédestres : une à l'automne sur le site de Saint-Nicolas-Courbefy, Montcigoux, une le 27 mai à Dournazac et une balade historique à Flavignac animée par Jean François Boyer le 18 mars.

Cette dernière a ravi de nombreuses personnes (une soixantaine) malgré le temps pluvieux. Elle a permis à beaucoup d'habitants de la Commune et d'ailleurs de mieux connaître l'histoire de Flavignac et de découvrir des sites qui n'ont pas encore été mis en valeur. La Gymnastique Volontaire remercie Jean François Boyer d'avoir accepté gracieusement sa proposition.



*Balade historique à Flavignac*



*Balade historique à Flavignac*

Les cours de Gymnastique se passent toujours dans une ambiance agréable et conviviale. Ils reprendront en septembre le lundi de 20h30 à 21h30 avec Catherine et le jeudi de 15h15 à 16h15 avec Carmen.



*Cours du lundi*



*Cours du jeudi*

Des séances de cinéma sont toujours proposées par Cinéplus en Limousin avec l'aide de la municipalité. La fréquentation reste inchangée. Nous trouvons dommage que très peu d'habitants de Flavignac participent à ces séances. Les films sont récents, souvent très appréciés et permettent encore des moments d'échange dans nos petites communes qui meurent. Les projections se font en général le deuxième mercredi du mois. Des affiches sont distribuées chez les commerçants ainsi que des livrets explicatifs des films.

Pour tout renseignement : Marie-Hélène Mazabraud, 45 rue Pasteur, Flavignac au 06.77.66. 87.22

## AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

La saison 2017-2018 arrive à son terme. L'objectif de l'équipe 1 va être atteint avec l'accession en division supérieure (3<sup>ème</sup> division). Seul le classement n'est pas connu car il reste encore une rencontre (Flavignac-Couzeix) à disputer le 27 mai. En cas de nul ou de victoire, l'ASF sera leader, seule une défaite la priverait de cette place. Mais peu importe, ce seront ces 2 équipes qui monteront en 3<sup>ème</sup> division.

Pour en arriver là, l'ASF a réalisé un beau parcours avec, à ce jour, 15 victoires, 3 nuls et 3 défaites avec la meilleure attaque (72 buts) et une belle série de 7 victoires consécutives.

Par contre, l'équipe 2 a souffert pour aligner tous les dimanches suffisamment de joueurs pour former une équipe ayant été ainsi obligée de déclarer 2 fois forfait. Plusieurs raisons à ce fait : à la trêve de fin d'année, 3 joueurs venus à l'intersaison sont repartis, d'autres ne venant pas ou ont arrêté par manque de solidarité, de volonté ou n'ont pas tenu leur engagement. Prendre une licence, c'est s'engager pour l'équipe, pour le club.

Comme bon nombre de clubs sportifs ou d'associations, l'ASF manquent de dirigeants pour gérer correctement la bonne marche de ces derniers. Car pour un club sportif, la sollicitation est intense et durant toute l'année.

Un grand merci à tous ceux qui ont officié : joueurs, encadrement des 2 équipes, arbitres bénévoles, tenue de la buvette, secrétaires et trésorières. Mais, pour fonctionner, il faut des moyens humains et nous accueillerons avec plaisir les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre.

Il faut également des moyens financiers et nous remercions tout particulièrement les sponsors qui participent au calendrier et toutes les personnes qui font un don lors de nos visites de fin d'année, lors de la vente de ces calendriers.

Merci aussi à la municipalité pour son aide pour le stade et pour la subvention accordée. L'Assemblée Générale du club se tiendra le samedi 16 juin à 18 heures.

## UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

### Dimanche 21 octobre 2018 – 24<sup>ème</sup> Fête du Cidre

Pour les responsables de l'UC Flavignac, l'organisation de la Fête du Cidre commence dès le début de l'année afin de faire perdurer une grande fête populaire qui met en valeur savoirs et savoir-faire de toute une région. C'est le Pays des Feuillardiers et le Parc naturel Périgord-Limousin autour d'un thème, celui du cidre de tradition pressé sur place avec des pommes ramassées sur des pommiers traditionnels.



½ journée cyclo du 17 mars

Au printemps, pour l'UC Flavignac, 2 manifestations ont eu des participations moins importantes qu'espérées car les conditions climatiques du printemps n'avaient pas favorisé les sorties cyclistes.

Le samedi 17 mars, au départ de Flavignac, la randonnée à allure régulée a rassemblé 50 courageux.

Le dimanche 29 avril, sous une pluie continue, 100 vététistes ont pris le départ de la Citoyenne et 15 randonneurs pédestres sont partis sur les chemins de la forêt.

En souhaitant à toutes et tous, un très bel été, nous vous donnons rendez-vous le dimanche 21 octobre pour la 24<sup>ème</sup> édition de la Fête du Cidre.

## COMITÉ DE JUMELAGE



Le Comité de Jumelage a tenu son assemblée générale le 20 avril.



Nous avons débuté l'année par notre traditionnel concours de belote le samedi 3 février. Celui-ci a connu une très bonne participation avec 46 équipes.

Nous remercions tous les bénévoles et généreux donateurs. Merci à toutes les bonnes volontés.

Une soirée choucroute allemande organisée le 17 mars a remporté un franc succès.

Pour une première, les convives sont venus en nombre boire et manger des produits allemands et surtout profiter de l'ambiance chaleureuse et conviviale.

Une belle récompense pour notre comité et ses bénévoles qui se sont activés pour offrir une soirée gourmande et festive au public nombreux.



Au vu du succès de cette manifestation et comme nous avons dû refuser du monde, celle-ci sera reconduite l'année prochaine.

Les marchés de producteurs de pays auront lieu à Flavignac les 25 juillet et 22 août.

Notre Comité de Jumelage est en plein mouvement avec de nombreuses idées pour le faire vivre.

Venez nous rejoindre dans l'ambiance amicale des échanges avec Diethofen.

Pour tout renseignement concernant nos diverses activités, n'hésitez pas à contacter les coprésidents : Éric Coussy au 05.55.36.08.32 et Mickaël Bourdolle au 06.22.91.58.01.

# Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus



## La Maison de services au public des Monts de Châlus, Un lieu pour vous

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, la Maison de l'Intercommunalité fait partie du réseau national des Maisons de services au public (MSAP), labellisée et référencée sur le portail national ([www.maisondeservicesaupublic.fr](http://www.maisondeservicesaupublic.fr)).

Maison de services au public

Du lundi au vendredi  
9h00-12h30 et 13h30-17h00  
En accès libre ou avec un accompagnement

**MAISON DE SERVICES AU PUBLIC**

Les Maisons de services au public sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics.

Il s'agit d'un lieu unique où usagers - particuliers ou professionnels - sont accompagnés par des animateurs dans leurs démarches: Prestations sociales, accès à l'emploi, prévention santé, ...

Les animateurs sont formés par les opérateurs partenaires pour délivrer des services et un premier niveau d'information et d'accompagnement.

Un espace confidentiel, équipé d'un téléphone, d'un ordinateur avec accès internet, d'un scanner et d'une imprimante, est mis à votre disposition et permet d'effectuer différentes démarches pour les organismes partenaires.



### La MSAP des Monts de Châlus – Infos pratiques

Maison de l'Intercommunalité – 28 avenue François Mitterrand 87230 CHALUS

05.19.09.00.04

[referent.msap@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:referent.msap@paysdenexon-montsdechalus.fr)

#### Horaires :

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h (sur rendez-vous pour certaines démarches)

- Utilisation en libre accès des outils multimédias (ordinateur, scanner, imprimante, téléphone),
- Accompagnement à l'utilisation des outils numériques et démarches en ligne
- Visio-conférence avec les conseillers techniques des opérateurs partenaires pour certaines démarches

#### Les partenaires de la MSAP des Monts de Châlus :

- ▶ Pôle emploi
- ▶ Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.)
- ▶ Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)
- ▶ Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (C.A.R.S.A.T.)
- ▶ Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.)
- ▶ Fédération des Particuliers Employeurs de France (FPEM)
- ▶ Les services de l'état pour les demandes sécurisées de titres (site ANTS pour les démarches permis de conduire et certificats d'immatriculation)

#### Les principaux services apportés dans le cadre de la MSAP :

- Informer le public (information générale sur les services et prestation des opérateurs et mise à disposition de documentation)
- Faciliter l'usage des procédures téléphoniques et électroniques (accompagnement à l'utilisation des services en ligne)
- Préparer et organiser les rendez-vous (physiques ou téléphoniques ou par visio-conférence) avec les techniciens ou les spécialistes de chaque opérateur partenaire
- Accompagner la constitution des dossiers et leur transmission conjointe aux divers organismes publics (en privilégiant les télé-procédures).

**Une Maison de services au public vous accueille également à Nexon au Centre Social – RJ (05.55.58.11.05)**

## GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS



Le mercredi 16 mai, la cantine de Flavignac a accueilli une formation sur les produits locaux et bio en restauration collective.

Cette formation était proposée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial ; projet lauréat du Programme National pour l'Alimentation.

Des cuisiniers venus de tout le territoire du Parc ont préparé des recettes à base de produits bio et locaux de la Haute-Vienne et de la Dordogne.

Les enfants de l'accueil de loisirs Bouge Tes Loulous se sont régalés. L'animation de la matinée était assurée par des cuisiniers du Collectif les Pieds dans le Plat, par AgroBio et par le Parc.

Ce type de formation est une première étape pour accompagner les collectivités dans leur souhait de transition vers davantage de produits locaux et bio.

Monsieur le Maire de Flavignac n'a pas manqué l'occasion de venir découvrir les recettes et encourager les cuisiniers.



## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Depuis 2016, la Communauté de Communes, en collaboration avec l'ensemble des Communes, conduit la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le secteur des Monts de Châlus.

### La révision du PLU Intercommunal - Etat d'avancement

Suite à l'approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), un travail a été mené avec les Communes pour la définition du zonage. Ce travail s'appuie sur les contraintes réglementaires applicables en matière d'urbanisme (loi GRENELLE II, loi ALUR, réforme du Code de l'Urbanisme, etc), ainsi que sur les orientations générales définies dans le PADD.

L'ensemble du document sera porté à la connaissance des habitants du territoire dans le cadre de l'enquête publique. Elle est prévue en octobre 2018 et sera annoncée par voie de presse et affichage sur la Commune. Toute personne pourra alors prendre connaissance du zonage et présenter au commissaire enquêteur ses observations.

Pour toute information, contactez la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus par mail à [accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr) ou par téléphone au 05.55.78.29.29.

# Réseau des médiathèques intercommunales

Réseau des médiathèques intercommunales Pays de Nexon-Monts de Châlus

« 8 médiathèques en réseau à votre service »

\*Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Flavignac, Lavignac, Les Cars, Nexon, Pageas\*



Un **nouveau** portail en ligne

qui compte *plus de 68 000 documents* (CD, DVD, livres, magazines...)  
accessibles sur votre réseau mais aussi  
accès à votre compte-lecteur, réservations en ligne,  
agenda culturelle, coups de cœur, horaires d'ouverture...

[mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr)

Une page **facebook** pour suivre l'actu de vos médiathèques intercommunales :

[www.facebook.com/mediathequespaysdenexonmontsdechalus](http://www.facebook.com/mediathequespaysdenexonmontsdechalus)



# Festival de Musique Classique

Comme chaque année, le festival de musique classique de Saint-Yrieix se décentralise à l'église de Flavignac. Nous aurons le plaisir d'accueillir le

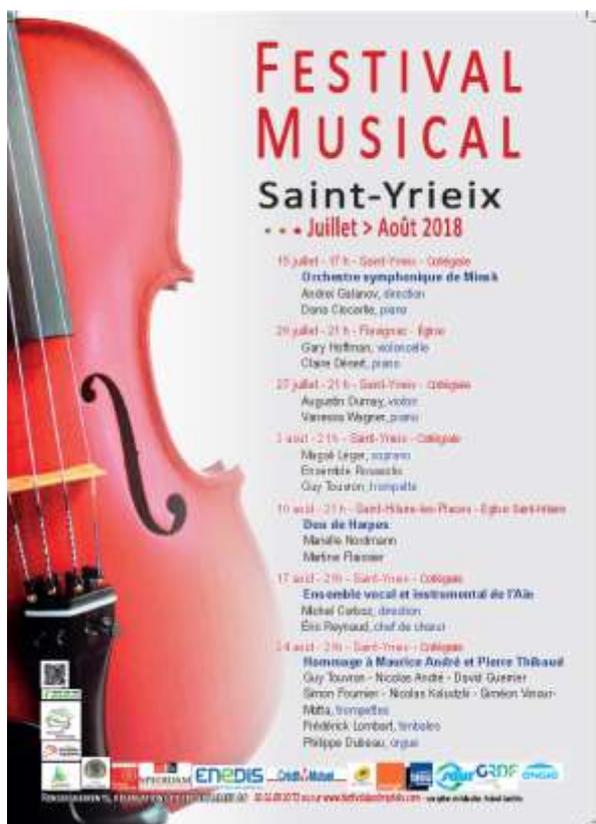
**VENDREDI 20 JUILLET à 21 heures**

Gary Hoffman au violoncelle et Claire Désert au piano. Ils interpréteront la sonate n°2 de Fauré, une sonate de Chopin et la sonate n°2 de Brahms.



Gary Hoffman, au violoncelle, fait ses débuts à Londres dès l'âge de 15 ans. Premier grand prix Rostropovitch à Paris en 1986, il commence une carrière internationale et se produit sur les plus grandes scènes.

Claire Désert est une invitée régulière des grands festivals tels que la Roque d'Anthéron. Elle se produit également sur de grandes scènes internationales telles que la salle Pleyel à Paris et à l'étranger.



Pour de plus amples renseignements, consultez le site : [www.festivaldesaintyrieix.com](http://www.festivaldesaintyrieix.com)

Possibilité de réserver vos places sur internet.

# Agenda des manifestations

## JUILLET

Samedi 14 : Repas dansant à Puyrenon par Road Intruders  
Vendredi 20 : Concert du Festival de Musique de Saint-Yrieix à l'église  
Mercredi 25 : Marché de producteurs de pays  
Samedi 28 et dimanche 29 : Exposition sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale par Road Intruders

## AOÛT

Mercredi 15 : Feu d'artifice avec animations foraines et bal gratuit  
 Restauration sur place avant le feu par l'ACCA et le Comité des Fêtes  
Mercredi 22 : Marché de producteurs de pays  
Vendredi 31 : Spectacles, exposition photos et  
 marché artisanal par la Compagnie Ap'Nez

## SEPTEMBRE

Samedi 1<sup>er</sup> : Spectacles, exposition photos et  
 marché artisanal par la Compagnie Ap'Nez  
Dimanche 23 : Spectacle folklorique par Flavignac Loisirs

## OCTOBRE

Mercredi 10 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 21h  
Dimanche 14 : Concours de belote par Flavignac Loisirs  
Dimanche 21 : Fête du cidre avec vide-greniers et animations par l'UCF  
Samedi 27 : Dictée par Flavignac Loisirs

## NOVEMBRE

Dimanche 4 : Rando VTT et pédestre « Les Feuillardiers » par l'UCF  
Mercredi 14 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 20h30  
Dimanche 18 : Repas de fin d'année par Flavignac Loisirs

## DÉCEMBRE

Samedi 1<sup>er</sup> : Repas des aînés de la Commune  
Mercredi 12 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 20h30  
Samedi 22 : Marché de Noël de la Commune  
Lundi 31 : Réveillon par Cadanses Folk

Agenda des manifestations disponible à  
**l'Office de Tourisme au 09.60.07.30.07 et**  
**sur [www.tourismemontsdechalus.fr](http://www.tourismemontsdechalus.fr)**  
 Récapitulatif des manifestations de la  
 Commune disponible sur [www.flavignac.fr](http://www.flavignac.fr)

Marché tous les samedis matin  
 place du Général de Gaulle  
 de 8h à 13h.

# Mémento

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture du secrétariat

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

*Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.*

*Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.*

*Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal,  
et tous les matins du 7 juillet au 18 août inclus.*

### Permanences du maire

lundi après-midi et mercredi après-midi sur RDV

### Permanences des adjoints

Patrick Précigout, Alain Passerieux et Caroline Dupeyroux : samedi matin sur RDV

Agnès Lafarge : mercredi après-midi sur RDV

### Permanence assistante sociale

1<sup>er</sup> mardi du mois de 14h00 à 16h30

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

## SERVICES

### Electricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,  
contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

### Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,  
contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

### Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone,  
composer le 39 00.

### Ordures ménagères

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter  
la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

### Horaires déchèteries

#### Déchèterie de Nexon

(située sur la voie de contournement,  
près de l'avenue de la Gare) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

#### Déchèterie de Châlus

(située route d'Oradour-sur-Vayres) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

